

## TERMES DE REFERENCE

### Recherche – Action

**Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes**

### 3INAYA MAROC

Référence de l'appel d'offre	24MAROCRA
Secteur d'activité	Sciences de l'éducation
Type de contrat	Prestation de service (consultance)
Durée	12 semaines
Zone de conduite de la recherche	Trois régions : - Rabat-Salé-Kénitra - Casablanca-Settat - Béni Mellal - Khénifra
Date de clôture	15 Février 2024 à 23h59 (heure de Rabat )

## 1. Informations générales

### 1.1. Santé Sud

Santé Sud est une ONG française de solidarité internationale qui agit pour le droit à la santé et à des soins de qualité pour tous·tes. Ses projets sont mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits et l'égalité de genre, avec une méthodologie de santé publique visant la promotion d'un continuum de soins de qualité permettant le bien-être physique, psychique et social des populations.

Dans le cadre de ses programmes, Santé Sud accompagne les initiatives des acteur·rices public·ques et associatif·ves afin de faciliter l'amélioration et/ou la mise en place de structures durables, appropriées aux ressources humaines, économiques et techniques en agissant à partir de projets concertés qui laissent la maîtrise des choix aux acteurs·rices locaux·ales.

Au Maroc, Santé Sud accompagne depuis 2013 la protection des plus vulnérables dans différentes régions.

## 2. Contexte et justification

### 2.1. Le programme « Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes »

#### 2.1.1. Contexte de mise en œuvre

Le projet « Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes » nommé "3Inaya" financé par l'Union Européenne est mis en œuvre au Maroc dans 3 régions (Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Béni Mellal-Khénifra). En ciblant chaque niveau de l'environnement des femmes, l'action vise un changement de paradigme concernant la perception des femmes et le respect de leurs droits, dont en premier lieu le droit à la santé, incluant la lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre. Afin de mettre en place ces activités, Santé Sud est en partenariat opérationnel avec le réseau LDDF-INJAD contre la violence de genre.

L'action répond également aux besoins des populations du Maroc où, alors que 50,2% de la population est de sexe féminin (16,8 millions de femmes dont 27,2% ont moins de 15 ans), les discriminations et violences basées sur le genre sont nombreuses. L'Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes au Maroc montre que 57% des femmes ont subi au moins un acte de violence, surtout en milieu conjugal (52% des violences), que la violence touche davantage les moins instruites, les plus jeunes, les femmes sans activité professionnelle ou en situation de vulnérabilité (femmes migrantes par exemple). Les enfants sont aussi touchés : violence sexuelle chez les adolescentes recrutées comme domestiques, mariage d'enfants, exploitation, prostitution. Le pays manifeste des résistances à la criminalisation de toutes les violences faites aux filles et aux femmes (y compris le mariage des mineures et la situation des mères célibataires). La grande majorité des actes de violence ne sont pas rapportés aux autorités, traduisant une culture d'acceptation de la violence, la méconnaissance des textes de lois et des services de protection disponibles, avec un besoin majeur en promotion des droits, dont le droit à la santé, et en sensibilisation à l'égalité femmes-hommes.

Les enfants et adolescent·es sont particulièrement touché·es par les VBG et c'est pourquoi ils·elles font parti·e·s des bénéficiaires principaux du projet. Santé Sud a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN) du Maroc, afin de déployer des activités au sein de plusieurs collèges et lycées des régions ciblées par le projet. Ces activités ont pour but de sensibiliser et former les professionnel·les de l'éducation nationale au repérage et à la prise en charge des VBG, sur les thématiques d'égalité de genre et de la Santé Reproductive des Jeunes et Adolescent·es (SRAJ).

## 2.1.2. Enjeux et objectifs du projet

*Objectif global* : Contribuer au renforcement du respect des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et à l'égalité femmes-hommes incluant la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et la protection des survivant·es.

*Objectifs spécifiques* :

1. Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de promotion des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et de sensibilisation à la culture de l'égalité ;
2. Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de prévention des violences basées sur le genre ;
3. Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de prise en charge des survivantes dans les régions de Béni Mellal-Khénifra, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat avec un rayonnement national.

## **3. La Recherche-action**

La recherche-action auprès des professionnel·les de l'Education nationale vise à comprendre la perception actuelle des VBG, de l'égalité de genre et de la SSR chez les différent·es acteur·rices de l'éducation, afin de définir i) une stratégie d'intervention pour l'accompagnement des victimes de violence par les différents acteurs de l'éducation au sein des collèges et lycées, ii) une stratégie d'intervention pour la sensibilisation des élèves sur les thématiques de l'égalité de genre, SSR et VBG. Cette recherche-action ciblera les professionnel·les de l'Education nationale du secondaire (directeur·rices d'établissement, inspecteur·rices, enseignant·es, conseiller·ières d'orientation, attaché·es sociaux) et des élèves des collèges et lycées au niveau des 3 régions pilotes ciblées par le projet.

La recherche-action auprès des professionnel·les de l'Education nationale aura pour objectif d'étudier les conditions d'efficacité des pédagogies, en aidant les professionnel·les de l'enseignement à formaliser leurs pratiques, à identifier des problématiques et à élaborer des pratiques alternatives. Cette démarche d'accompagnement et de co-production de connaissances qui associe des chercheur·euses et des professionnel·les de l'enseignement vise à la fois, à développer des changements au niveau individuel et au niveau collectif. La recherche-action servira de base pour l'élaboration des modules de formations et des outils qui permettront aux professionnel·les de l'éducation nationale i) d'être outillé·es pour prévenir la violence, identifier précocement les cas de violence, référer les victimes et répondre aux interrogations des jeunes et ii) d'être en mesure de sensibiliser les jeunes à la culture de l'égalité et à la promotion des DSSR. Cette recherche-action servira à collecter et à analyser des données, à utiliser les résultats pour éclairer la prise de décision et enfin, à susciter des changements positifs des professionnel·les de l'Education nationale au sein des collèges et lycées.

La recherche-action s'appuiera sur des outils ou méthodes d'analyse qualitatifs et quantitatifs, notamment par la conduite d'un questionnaire ciblé anonyme à l'attention des professionnel·les de l'Education nationale du secondaire, investiguant les points nécessaires à la précision des contenus de formation. Un questionnaire ciblé anonyme sera également élaboré et soumis à l'attention des élèves et/ou des focus group auprès des élèves des collèges et lycées seront organisés dans les régions cibles.

### **3.1. Public cible et utilisation des résultats de la recherche**

La recherche-action ciblera les professionnel·les de l'Education nationale et les élèves des collèges et lycées relevant des régions ciblées par le projet.

Les conclusions de la recherche-action devront conduire à des recommandations et orienter l'élaboration des syllabus, des modules de formation et des outils de sensibilisation et leur intégration dans le cursus de formation continue du MEN. La recherche-action sera conduite selon

un cycle itératif qui permettra d'affiner, de compléter les données pour la finalisation de la conception des syllabus et outils.

### 3.2. Résultats attendus

1. Mesurer le taux de connaissance et d'adhésion des professionnel·les de l'Education nationale et des élèves concernant les sujets liés aux DSSR, VBG et égalité de genre.
2. Emettre des propositions qui permettent d'orienter les thématiques de formation, les outils de sensibilisation, les méthodes de conduite afin de renforcer l'impact auprès des élèves sur les thématiques de la santé sexuelle et reproductive et de la prise en charge des violences basées sur le genre.
3. Formuler des recommandations et orientations visant à améliorer les capacités des enseignant·es à repérer et orienter les victimes de violences.

### 3.3. Méthodologie

La méthode de recherche attendue pour cette recherche-action comprend impérativement les étapes ci-dessous. L'intégration de ces étapes devra clairement ressortir dans le calendrier détaillé d'exécution de la recherche-action inclus dans la proposition technique.

1. Analyse documentaire des formations, documents stratégiques utilisés par le MEN pour former les professionnel·les de l'Education nationale et conduire les séances de sensibilisation auprès des élèves des lycées et collèges sur les thématiques de la SSR, VBG et genre tout en émettant des recommandations.
2. La note doit proposer un plan détaillant les méthodologies d'intervention qui assureraient le recueil qualitatif et quantitatif des données par cible et dans les établissements identifiés au niveau des 3 régions prioritaires du projet. Elle doit délivrer une analyse comparative qui permettrait d'extraire les recommandations orientant la définition et l'élaboration des modules de formation et outils de sensibilisation. La note devra également définir la façon dont les données collectées pourront orienter les recommandations pour l'élaboration des modules des formations, des syllabus et des outils.
3. La méthodologie de recherche devra également intégrer les problématiques liées au genre et expliquer en quoi l'approche d'intégration du genre est innovante et transformatrice, tout en précisant de quelle manière elle serait mise en œuvre
4. Une équipe mandatée par le Ministère de l'Education nationale accompagnera le processus de la recherche-action au niveau des régions ciblées par le projet. A cet effet, la note méthodologique doit décrire un plan d'action qui spécifie les modalités de collaboration. Toutes ces équipes de recherche devront se rencontrer durant les premières phases du processus, puis lors de la première ébauche afin d'en apprendre davantage les unes des autres et ainsi assurer la cohérence de leur travail.
5. Définir une méthodologie d'identification et de sélection des établissements scolaires qui seront ciblés par la recherche-action en lien avec les équipes de Santé Sud et du MEN.
6. La méthodologie devra contenir un plan d'action.

### 3.4. Calendrier de la recherche

L'étude s'étalera sur une durée de 4 mois selon le calendrier indicatif suivant :

Réunion de briefing Santé Sud	0,5 jour
Réunion de cadrage avec le MEN	0,5 jour
Finalisation du protocole de recherche Analyse documentaire des formations et documents stratégiques du MEN Définition d'une méthodologie d'identification et de sélection des établissements scolaires à cibler par la recherche-action	04 jours
Elaboration des outils de collecte par cycle	18 jours à raison de 03 cycles de 06 jours

Collecte d'informations pour chaque cycle au niveau des trois régions ciblées par le projet Analyse des données, interprétations Rédaction des rapports intermédiaires Restitution des résultats intermédiaires (CS)	
Rédaction du rapport final	02 jours
Restitution des résultats (COPIL) Réunion de débriefing Santé Sud	01 jour
Nombre total de jours	26 jours

- Réunions de cadrage: plusieurs réunions de travail du sous-comité technique seront organisées avec les directions centrales et services décentralisés du Ministère de l'Éducation nationale, avant, durant et à la fin de chaque cycle. Ces réunions faciliteront la coordination des interventions dans les 3 régions prioritaires du projet.
- Le calendrier proposé devra impérativement inclure des temps de validation avant la mise en œuvre de chaque étape, et des temps de restitution intermédiaires avec l'équipe de pilotage du projet. Ces temps de validation / restitution pourront inclure des demandes de précisions / révisions à apporter à l'étude en vue de sa validation finale.
- 1 restitution intermédiaire sera organisée en présence de l'équipe de Santé Sud, des représentant-es des directions centrales et services décentralisés du MEN sur la base d'un rapport et d'une présentation PowerPoint réalisée par le/la consultant-e. Le rapport intermédiaire sera transmis à Santé Sud au minimum une semaine avant la restitution auprès des acteurs du MEN afin que l'équipe du projet puisse en prendre connaissance.
- Des allers-retours entre le/la consultant-e auront lieu pour intégrer les commentaires et compléments demandés par Santé Sud dans le rapport d'enquête.
- 1 restitution finale sera organisée et ouverte aux partenaires du projet après validation du rapport d'enquête final par Santé Sud. Une présentation PowerPoint sera réalisée par le/la consultant-e pour servir de support à cette restitution.

### 3.5. Livrables

Livrables	Délais de livraison	Modalités de paiement
<b>PHASE 1.</b>		
Un protocole de recherche finalisé Outils de collecte de données finalisés Plan d'action actualisé Critères d'identification et grille de sélection des établissements Outils de collecte cycle 1	05 jours à partir de la signature du contrat	10%
<b>PHASE 2 : Cycle 1</b>		
01 rapport intermédiaire N°1 d'une dizaine de pages comprenant les résultats préliminaires et recommandations 01 présentation pptx	M1	20%
<b>PHASE 3 : Cycle 2</b>		
01 rapport intermédiaire N°2 d'une dizaine de pages comprenant les résultats préliminaires et recommandations 01 présentation pptx	M2	20%
<b>PHASE 4 : Cycle 3</b>		
01 rapport intermédiaire N°3 d'une dizaine de pages comprenant les résultats préliminaires et recommandations 01 présentation pptx	M4	
<b>PHASE 5.</b>		
01 rapport final de recherche-action	M4	50%

01 synthèse de 05 pages 01 présentation pptx de la conduite et des résultats de la recherche-action		
--	--	--

### 3.6. Obligations de discrétion

Le prestataire de service, issu du présent appel d'offres, est tenu de maintenir confidentiel les communications, renseignements, documents ou objets quelconques et ne peuvent sans autorisation de Santé Sud, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

### 3.7. Traitement des données à caractère personnel

Le prestataire de service s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données.

### 3.8. Modalités de réception des prestations

Chaque phase de réalisation devra faire l'objet d'un rapport élaboré par le titulaire du marché qui sera validé par le Comité de suivi. Le prestataire de services devra remettre un rapport en version provisoire et en version définitive sous format électronique modifiable.

Un rapport de synthèse incluant les recommandations sera établi après validation des résultats de la dernière phase.

Chaque rapport doit être accompagné par une présentation PowerPoint synthétisant les principaux résultats qui seront présentés par le prestataire lors de la réunion du Comité de suivi.

### 3.9. Modalités de vérification et d'approbation des rapports

Le comité de suivi procédera à la vérification et à l'examen des rapports qui seront remis par le consultant.e pour vérifier leur conformité aux exigences de l'appel d'offres.

Santé Sud disposera d'un délai de huit (08) jours ouvrables à compter de la date de remise des rapports. A l'issue de ce délai, Santé Sud :

- soit acceptera le rapport sans réserve ;
- soit invitera le titulaire à procéder à des corrections ou améliorations pour le rendre conforme aux exigences de l'appel d'offres.

Le consultant est tenu de répondre aux remarques et observations émises par le comité de suivi dans un délai de huit jours (08) ouvrables. Ce délai court à compter du lendemain de la date de notification par courrier, de ces observations au prestataire de services.

Santé Sud dispose d'un délai de huit jours ouvrables pour se prononcer sur les rapports rectifiés remis par le titulaire.

L'exécution de chaque phase est subordonnée par la réception provisoire par Santé Sud des documents de la phase précédente.

## 4. Composition des propositions techniques et financières

### 4.1. Profil et compétences attendues

1 consultant.e national.e / 1 centre de recherche/bureau d'étude démontrant les compétences et expériences suivantes :

- 1 chercheur.se en sciences de l'éducation ou sciences sociales
- Expertise d'au moins 10 ans en recherche-action, enquête et traitement de données
- Expertise en sociologie/anthropologie



- Connaissance des problématiques liées à la santé sexuelle et reproductive
- Connaissance des problématiques liées à l'égalité de genre et aux violences basées sur le genre
- La connaissance du Maroc et des zones d'intervention du projet sera très appréciée
- Maîtrise orale et écrite du français
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Esprit d'analyse et de synthèse

#### 4.2. Présentation des offres

Les pièces à fournir par les concurrents justifiant les capacités et les qualités des concurrents sont listées comme suit :

Une offre technique comprenant :

1. Une lettre de motivation
2. Une note méthodologique (n'excédant pas 20 pages) sur l'exécution de la prestation montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission, du contexte et des enjeux de l'enquête, la méthodologie détaillée de conduite de l'étude et intégrant une proposition détaillée pour le calendrier de mise en œuvre
3. Un chronogramme
4. Le Curriculum Vitae détaillé présentant les références et expériences similaires signé par l'intéressé avec copies certifiées conformes des diplômes
5. Une note indiquant les références détaillées des expériences / recherches en lien avec l'étude et prestations exécutées.

Une offre financière de maximum 7 000 euros / 76 000 dirhams marocains comprenant (une variation de 15% du montant peut être acceptée selon les dossiers) :

Le bordereau des prix estimatifs en annexe

Un dossier complémentaire :

1. La déclaration d'engagement signée (Annexe 2)
2. La déclaration sur l'honneur (Annexe 3)
3. L'identité physique et fiscale du soumissionnaire (copie du registre de la Chambre de commerce et du Numéro d'identification fiscal)
4. Les présents Termes De Référence dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé ».

#### 4.3. Modalités et date limite de soumission des offres

L'offre doit être adressée à Santé Sud **au plus tard le 15 février 2024 à 23h59, heure de Rabat**, à l'adresse électronique suivante : [gaelle.pourreau@santesud.org](mailto:gaelle.pourreau@santesud.org), copie [ap3@santesud.org](mailto:ap3@santesud.org) en précisant dans l'objet de l'e-mail, la référence "24MAROCRA".

Les offres reçues après la date et l'heure exactes ne seront pas prises en considération. Un comité d'évaluation examinera et notera les offres dans la semaine suivant la date d'échéance, après quoi les offrants seront informés de leur statut.

#### 4.4. Evaluation des offres

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle. Les offres irrégulières seront rejetées.

Dans une seconde phase, les offres régulières seront examinées par une commission d'évaluation. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après et a pour but de composer une liste restreinte de soumissionnaires.

Le soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

#### 4.5. Principaux critères d'attribution du marché

La sélection du candidat sera basée sur l'offre jugée la plus avantageuse en tenant compte des critères d'attributions suivants :

#### 4.5.1 Critère d'attribution N°1 : méthodologie proposée - 100 points (Nt)

Pour analyser ce 1er critère, le soumissionnaire doit remettre une note méthodologique détaillant les différentes activités envisagées, et incluant le planning de réalisation avec la répartition des tâches entre les membres de l'équipe.

L'évaluation de la méthodologie proposée portera sur :

Critères d'évaluation	Nombre de points
Compréhension des enjeux de la recherche- action	15 pts
La pertinence de la démarche et la note méthodologique proposée	30 pts
Références et expériences similaires du soumissionnaire N>10 20 points 10>N<5 05 points N < 5 03 points	20 pts
Nombre d'années d'expérience du soumissionnaire dans le domaine de la recherche N>10 ans 10 points 10>N<5 5 points N < 5ans 0 points	10 pts
Intégration d'une approche genre innovante et transformatrice	10 pts
Production de travaux antérieurs illustrant les capacités de conduite de l'étude	10 pts
Planning pour la réalisation des prestations	05 pts

**Documents à remettre pour l'évaluation de ce critère :**

- Une note méthodologique de maximum 20 pages A4
- Un planning de réalisation des prestations
- CV du consultant affecté à l'exécution de la mission
- Les attestations de bonne exécution relatives aux services en rapport avec les expériences visées par le présent marché.

Pour que son offre soit régulière, le soumissionnaire doit obtenir une cote de minimum 80/100 points pour le critère d'attribution 1. Une offre qui n'obtient pas au moins 80 points sera écartée.

#### 4.5.2 Critère d'attribution N°2 : Le prix – 100 points

La note à attribuer aux offres financières sera faite selon la formule suivante :

$N_f = (M_n/M)$  dans laquelle :

N<sub>f</sub>= Note financière

M<sub>n</sub>= Montant de l'offre financière la moins-disante

M= Montant de l'offre financière considérée.

Chaque offre sera évaluée selon la formule :  $N = 80\%N_t + 20\%N_f$ .

#### 4.5.3 Conclusion du contrat

Le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre. La notification est effectuée par mail.



## 5. Annexes

Annexe 1 : Le bordereau des prix estimatifs

Annexe 2 : La déclaration d'engagement signée

Annexe 3 : La déclaration sur l'honneur signée

## ANNEXE 1 - LE BORDEREAU DES PRIX ESTIMATIFS - DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL

Le soumissionnaire s'engage à exécuter aux prix<sup>1</sup> suivants exprimés en dirhams Marocain (MAD) et hors TVA.

N° PRIX	LIVRABLES	UNITE EN JOURS	PU EN DIRHAMS	PRIX EN MAD HT
1	Phase 1 : Protocole de recherche Outils de collecte critères d'identification des établissements et des enseignants	05		
2	Phase 2 : Outils de collecte & collecte & analyse des données rapport intermédiaire cycle 1	06		
3	Phase 3 : Outils de collecte & collecte & analyse des données rapport intermédiaire cycle 2	06		
4	Phase 4 : Outils de collecte & collecte & analyse des données Rapport intermédiaire cycle 3	06		
5	Phase 5 : Rapport final et synthèse restitution de la mission	03		
Total en dhs Hors TVA				
Taux et Montant TVA				
<b>TOTAL TVA INCLUSE</b>				

**LA SOMME EST ARRETEE A :**  
**(EN LETTRE ET EN CHIFFRE)**

Date et lieu :

Nom et prénom de la personne habilitée à engager l'entité :

Signature manuscrite originale du soumissionnaire :

<sup>1</sup> Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais et impositions. Sont notamment inclus dans les prix :

- Les honoraires et les per diem (le per diem couvre le logement, les repas et les frais divers);
- la gestion administrative, logistique;
- le déplacement, le transport et l'assurance ;
- la fourniture de documents ou de pièces liés à l'exécution;
- les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA.
- Sont également inclus les frais de communication (Internet compris).

## ANNEXE 2 – DECLARATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné.e

Représenté.e comme expert spécialisé en recherche – action pour mener l'activité de Recherche – Action auprès du Ministère de l'Education Nationale portée par Santé Sud, dans le cadre du projet « *3INAYA au Maroc - Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes* ».

Je m'engage à la réalisation de la mission de la Recherche - action dans le cadre dudit projet.

Je déclare en outre que je suis capable et disposé.e à travailler :

1. Pour la/les période(s) prévue (s) dans les Termes de Référence pour la poste pour lequel mon CV a été inclus à la Proposition du Consultant ; et
2. Pour la durée de la mise en œuvre de l'appel d'offres.

Nom de l'expert :	
Date:	
Signature :	

## ANNEXE 3 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, je déclare que le soumissionnaire **ne se trouve pas** dans un des cas d'exclusion suivants:

1. Le soumissionnaire, ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :

- participation à une organisation criminelle;
- corruption;
- fraude;
- infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale.

3. Le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- une infraction concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
- une infraction concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

Date

Lieu

Signature de la personne habilitée